



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 22 juillet 2022

JEAN-MARC MORANDINI RENVOYE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS POUR CORRUPTION DE MINEURS

Le 24 octobre prochain, Jean-Marc MORANDINI devra comparaître devant le Tribunal correctionnel de Paris pour des faits de corruption de mineurs.

Ces faits remontent à 2009 pour l'un des mineurs, et 2013 pour l'autre. Tous deux avaient déposé plainte en 2016, à la suite de quoi une information judiciaire avait été ouverte. Cette dernière a permis de mettre en exergue les agissements délictuels du prévenu.

L'une des victimes s'était rapprochée de La Voix De l'Enfant en 2016 afin d'être soutenue dans le cadre de sa démarche judiciaire. Au prétexte de mener un casting pour un projet de film, Jean-Marc MORANDINI lui aurait notamment fait visionner des scènes d'actes sexuels dans un contexte de violence, en lui demandant de se dévêtir, en le photographiant nu et en lui demandant de se masturber.

L'autre victime avait rencontré l'animateur après s'être rendue sur le plateau de son émission. S'en sont suivies des conversations à connotation sexuelle sur un réseau social, raisons pour lesquelles l'animateur est notamment renvoyé pour lui avoir décrit un scénario pornographique les impliquant tous les deux.

La Voix De l'Enfant, partie civile dans cette affaire, sera représentée par Maître Francis SZPNER.

CONTACT

- Maître Francis SZPNER, avocat au barreau de Paris : 01.40.70.84.10
- Martine BROUSSE, présidente de La Voix De l'Enfant : 06 22 80 82 82